



St-Gall, 10 août 2023

## Communiqué de presse concernant l'arrêt du 26 juillet 2023 dans la cause B-4493/2022



### Protection de la marque figurative d'Apple

**Le Tribunal administratif fédéral donne raison à Apple, Inc., Cupertino, dans un litige qui l'oppose à l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. La marque pour des enregistrements audio, vidéo et cinématographiques est protégée en Suisse.**

L'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI) avait refusé la protection de l'enregistrement international, estimant que, pour les acquéreurs et les acquérees, l'image décrit directement le contenu des enregistrements audio, vidéo et cinématographiques et des supports de données correspondants et qu'elle n'est donc pas assimilée à une marque.

Dans ses considérants, le Tribunal administratif fédéral (TAF) relève que l'enregistrement de la marque ne dit rien des sujets traités dans les enregistrements. Rejeter la demande au motif que la pomme représentée *pourrait* illustrer le sujet traité exclurait en soi tout enregistrement d'une marque audio, vidéo ou cinématographique. L'IPI n'ayant pas constaté un besoin actuel du marché pour l'utilisation de l'image (besoin de disponibilité) et cette image n'étant pas non plus typique pour les marchandises visées, la protection doit être accordée en Suisse. Si la marque devait toutefois être utilisée pour des médias qui traitent du thème des pommes, elle perdrait de sa protection.

Cet arrêt est susceptible de recours au Tribunal fédéral.

#### Contact

Andreas Notter  
Responsable de la communication  
+41 (0)58 468 60 58  
+41 (0)79 460 65 53  
[medien@bvger.admin.ch](mailto:medien@bvger.admin.ch)

### **Le Tribunal administratif fédéral en bref**

Créé en 2007, le Tribunal administratif fédéral (TAF), sis à St-Gall, est le plus grand tribunal de la Confédération avec 73 juges (65 EPT) et 351 collaborateurs (296.1 EPT). Il connaît des recours contre des décisions rendues par des autorités administratives fédérales et, dans certains domaines, par des autorités cantonales. Dans de rares procédures par voie d'action, il statue également en première instance. Le TAF est composé de six cours qui rendent en moyenne 6500 décisions par année.